

Rapport sexuel en Islam

<"xml encoding="UTF-8?>

Selon l'Imam al-Sâdiq , le Prophète dit :

«Lorsque l'un de vous s'accouple avec sa femme, qu'il ne le fasse pas comme le fait l'oiseau. Qu'il reste, qu'il s'attarde et qu'il attend (jusqu'à ce que sa femme termine).»



Wasâ'il al-Chi'ah, 20/117, h. 1 ; Al-Kâfî, 5/497, h. 2; Al-Tah-thîb, 7/412, h. 1648.

Selon le Hadith, un vendredi, le Messenger d'Allah demanda à l'un de ses Compagnons :

«As-tu fait le jeûne aujourd'hui ? ». Il répondit : «Non ». Le Prophète lui demanda encore : «As-tu fait l'aumône aujourd'hui? ». «Non), affirma le Compagnon. Le Prophète lui dit alors : «Va donc t'accoupler avec ton épouse, car cela équivaldra (auprès d'Allah) à une aumône que tu lui auras offerte. »

Wasâ'il al-Chi'ah, 20/109, h. 4 ; Qurb al-Isnâd, 32.

Sur le caractère très recommandé de répondre au désir sexuel de l'épouse, l'Imam al-Sâdiq rapporte :

« Un jour le Messenger d'Allah entra chez son épouse Om Salamah et y ayant senti un bon parfum, dit : « Al-Hawlâ' est venue chez vous ?! » Om Salama répondit : « Oui, effectivement ;

pour se plaindre de son mari ». Sur ce, al-Hawlâ' vint le voir et dit : « Que mon père et ma mère te soient sacrifiés ! Mon mari me délaisse ! ». Le Messager d'Allah lui dit : « Fais davantage pour lui (plus de toilette pour l'attirer), o Hawlâ' ! ». Elle répondit : « Je n'ai pas laissé un bon parfum sans l'avoir essayé, mais il me délaisse ! » Le Prophète dit : « Ah ! S'il savait ce qu'il aurait, s'il répondait à ton désir ! ». Elle demanda : « Et qu'obtiendrait-il répondait à mon désir ? ». Il dit : « Lorsqu'il s'approche de toi, deux anges l'entourent et il serait pareil à quelqu'un qui dégainé son épée pour défendre la Cause d'Allah. Et lorsqu'il accomplit l'acte sexuel avec toi, ses péchés tombent les uns après les autres comme tombent les feuilles de l'arbre. Et lorsqu'il aura fait le ghusl (l'ablution totale requise après le coït), il se sera dépouillé de ses péchés. »

Wasâ'il al-Chî'ah, 20/108, h. 2 ; Al-Kâfî, 5/496, h. 4

Le Prophète dit :

« Lorsqu'un croyant prend sa femme croyante au lit, deux Anges l'entourent, et il jouit du mérite de celui qui dégainé son épée pour la Cause d'Allah. Lorsqu'il termine (l'acte sexuel), ses péchés se mettent à tomber les uns après les autres, comme tombent les feuilles des arbres à la saison de leur chute. Et quand ensuite il accomplit le bain rituel (ghusl), il se dépouille totalement de ses péchés. » Une femme demanda alors : « O Messager d'Allah ! Que mon père et ma mère te soient sacrifiés ! Tout ceci est pour les hommes ! Mais les femmes, qu'est-ce qu'elles auront, elles ? » Le Prophète dit : « Lorsque la femme tombe enceinte, Allah inscrit à son crédit la rétribution spirituelle décernée à un jeûneur. Quand par la suite les douleurs de l'enfantement commencent (lorsqu'elle est en gésine), Seul Allah sait combien est grand son mérite spirituel. Et lorsqu'elle accouche et commence à allaiter son bébé, Allah inscrit à son crédit le mérite spirituel d'un acte de bienfaisance et efface un péché, pour chaque tétée. »

Mustadrak al-Wasâ'il, t. 2, p. 530.

Le Prophète a dit :

« Trois attitudes sont désobligeantes : Lorsque quelqu'un accompagne un autre sans lui demander son prénom et son nom, lorsque quelqu'un ne répond pas à une invitation à un repas, ou qu'il y répond mais n'y mange pas, et lorsqu'un homme coïte avec sa femme sans l'avoir préalablement caressée. » Wasâ'il al-Chî'ah, 7/33.

Un homme vient voir le Messenger d'Allah et lui raconta :
« J'ai une femme qui m'accueille à la porte quand je rentre, me reconduit à la porte, lorsque je sors. Si elle me voit soucieux elle me dit :

«Pourquoi ce souci ! Si tu te soucies pour ta subsistance, quelqu'un d'autre (Allah) l'a garantie pour toi, et si tu te soucies pour la Vie future, qu'Allah augmente ton souci ». Et le Prophète (P) de commenter : «Certes Allah a des ouvriers, et celle-ci en fait partie. Elle aura la moitié de la récompense spirituelle d'un martyr.»

Wasâ'il al-Chî'ah, tome 14, p. 17.

Un homme dit à l'Envoyé d'Allah :

«J'ai une épouse qui, lorsque j'arrive à la maison, me dit : «bienvenue mon maître et maître des gens de ma maison!», et lorsqu'elle me voit triste, elle me dit : «qu'est-ce qui t'attriste?! Ce bas-monde!? Mais (qu'importe!) tu as arrangé les affaires de ta Vie future! » Le Prophète lui dit :

«Informe-la qu'elle sera au nombre des ouvriers d'Allah, et qu'elle aura la moitié de la rétribution spirituelle d'un mujâhid (combattant pour la Cause d'Allah).»

Kanz al-'Ummâl, tome 16, p. 410. Le Messenger d'Allah a dit :

«La meilleure des épouses est celle qui est chaste (par rapport aux autres hommes) et voluptueuse (avec son mari) ».

Al-Kâfî, tome 5, p. 324.

Le Messenger d'Allah dit :

« Il n'est pas un serviteur qui travaille pour subvenir aux besoins de sa famille sans qu'Allah ne lui accorde pour chaque dirham qu'il dépense (pour sa famille) sept cents fois le double. »

Makârim al-Akhlâq, op. cit., 8e Partie, Chap. 5, p. 216.

Le Messager d'Allah dit :

« Quiconque supporte le mauvais caractère de sa femme par amour pour Allah, Allah lui accordera la récompense spirituelle décernée aux Reconnaissants (châkirine = ceux qui ne cessent pas de remercier Allah de Ses bienfaits) »

Al-Wasâ'il, t. 14, p. 124.

Le Prophète dit :

« Un homme musulman n'a pas bénéficié, après la venue de l'Islam, de quelque chose, autant qu'il a tiré avantage d'une femme musulmane qui lui fait plaisir quand il la regarde, lui obéit quand il lui demande quelque chose, et préserve son bien et son honneur par sa conduite. » Al-Kâfî, tome 5, p. 327.

Le Prophète a dit:

{Tout homme qui supporte le mauvais caractère de son épouse, Allah lui accordera une récompense spirituelle égale à celle accordée au Prophète Ayyûb (p) pour sa patience devant ses épreuves. De même toute femme qui supporte le mauvais caractère de son mari, Allah lui accordera une récompense spirituelle égale à celle accordée à Asia Bint Muzâhim.}

"Makârim al-Akhlâq", op. cit., 8e Partie, Chap. 1, p. 196.

(Recommandations de nos Imams(as

Al-Hassan(as) -3ièm Imam- témoigne :

«L'Imam Abû-l-Hassan dit : « La toilette (de l'homme) augmente la continence des femmes. Celles-ci abandonnent la continence, lorsque leurs maris abandonnent la toilette. » Et l'Imam de me demander : «Serais-tu content de voir ton épouse tel que tu es avant d'avoir fait ta toilette ? » J'ai répondu : «Non ». Il m'a dit : « C'est la même chose pour elle » Et l'Imam d'ajouter : «Il est de mœurs (traditions) des Prophètes de se nettoyer, de se parfumer, de se raser et de faire le commerce souvent avec leurs épouses».

Wasâ'il al-Chî'ah, 20/264, h. 1 ; Al-Kâfî, 5/567, h. 50.

Le Commandeur des Croyants, l'Imam Ali (as)-1er Imam- dit : « La femme est un scorpion dont morsure est agréable. »

Qiçâr al-Hikam, p. 61.

Selon l'Imam Ali (as) -1er Imam- : «Lorsque l'un de vous désire s'accoupler avec son épouse, qu'il ne la bouscule pas (qu'il ne le fasse pas vite), car les femmes ont des besoins. »

Wasâ'il al-Chî'ah, 20/118, h. 4 ; Al-Khiçâl, 610-637, h. 1.

'Ubaydullâh Ibn Zurârah rapporte qu'il avait comme voisin un homme âgé qui avait acquis une servante vivace contre trente mille dirhams, et qu'il ne pouvait pas obtenir ce qu'il voulait d'elle, car elle lui demandait : « Mets ta main comme cela entre les lèvres de mon sexe, car cela me fait plaisir », ce qu'il n'aimait pas faire. Il demanda finalement à Zurârah d'interroger l'Imam Jafar al Sadiq -6ième Imam- à ce sujet. L'Imam al-Sâdiq (p) répondit : «Il est permis de faire appel à toutes les parties de son corps, pour l'exciter (la satisfaire), mais rien d'autre que son .corps. » Wasâ'il al-Chî'ah, 20/111, h. 2 ; Al-Kâfî, 5/497, h. 1